

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 13 juillet 2026 à 19h00 à l'hôtel de ville de
Cloridorme

Sont présents : M. Jean-William Ayotte
Denis Marticotte
Jean-louis Clavet
Pierre Martin

Mme : Josée Boulay

Absence : monsieur Dany Minville

Étaient également présentes Mesdames Léona Francoeur
directrice générale par intérim et Marie Dufresne
gestionnaire.

Monsieur Patrick Dufresne est également présent.

2- Ouverture de la séance

Son honneur madame Nancy Cloutier, maire constatant qu'il y
avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 148-07-2026

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté:

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Suivi des procès-verbaux et rapport des élus
- 5- Adoption des procès-verbaux du mois de juin
- 6- Correspondance du mois
- 7- Présentation des comptes payés
- 8- Présentation des comptes à payer
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : Adoption du second projet de règlement # 2026-06
 - 9.2 : Résolution pour dépôt du projet pour nouveaux horizons.
 - 9.3 : Suivi pour asphalte routes municipales.
 - 9.4 : Autorisation achat pour projet de la mise à niveau des infrastructures de loisirs et de tourisme.
 - 9.5 : Achat rétrocaveuse
 - 9.6 : Route du pêcheur
 - 9.7 : PG signature pour le portail
 - 9.8 : demande de dérogation
 - 9.9 : Réparation camion ordures +ou- 7000\$
 - 9.10 : Écritures de régularisations (adm courante)
 - 9.11 : Route du Quai (piétonnière)- arpentage
 - 9.12 : Installation lumières aux haltes prend électricien
 - 9.13 : Désistement 5 506 366 (ancienne sortie garage mun.)
- 10- Note de la DG :
- 11- Période de questions
- 12- Clôture de la séance

Maire

Greffière



4- Suivi des procès-verbaux et rapport des élus

Aucune modification pour les procès-verbaux de juin. Monsieur Ayotte mentionne que le virage informatique se poursuit.

5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

N° de résolution

Résolution # 149-07-2026

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2026, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE DENIS MARTICOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2026 est approuvé tel que présenté.

Résolution # 150-07-2026

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 juin 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 juin 2026, au moins quarante-huit heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 juin 2026 est approuvé tel que présenté.

6- CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal et madame la maire en donne un bref aperçu.

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

Résolution # 151-07-2026

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 30 juin 2026;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE les déboursés du mois de juin 2026 au montant de 109 955.02\$ soient acceptés, incluant prélèvements (48847.92\$); chèques fournisseurs (27558.40\$) et salaires (33548.70\$). De plus : la maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par madame le maire.

Maire

Greffière



8- ADOPTION DES COMPTES A PAYER

Résolution # 152-07-2026

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 13 juillet 2026;

N° de résolution

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de : 34 837.98\$

Firme Guilbert : Travaux en urbanisme : 4 883.57 \$ B. Raymond Chabot : Facture finale 4 647.87\$ C. R. Lejeune Compteurs D'eau installation : 3 161.81 \$ D. Jean-Guy Boulay Électrique : entrée électrique sur poteau : 1 799.36 \$ E. Wilbrod Bélanger : Achat coupe herbe : 942.71\$ F. Sani Manic : vidange de fosse : 3 265.29 \$ MRC quote part 2026 : 10 757\$, Tétra-tech GPA_eau : 3725.19\$, Produits sanitaires unique : chlore 1655.18\$

9- Résolutions et règlements

9.1. : Résolution # 153-07-2026

Adoption du second projet de règlement # 2026-06

SUR LA PROPOSITION DE PIERRE MARTIN CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE Le second projet de règlement # 2026-06 portant sur la modification de la grille des spécifications du règlement de zonage numéro 2007-05 afin d'autoriser la classe d'usage « R-2 Récréation et loisirs » dans la zone 12HA et modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 2007-02 afin de reconnaître certains professionnels pour la signature des documents et plans relatifs à la construction ou à la modification d'installation septiques.

9.2 : Résolution # 154-07-2026

Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés- Projets communautaires

SUR LA PROPOSITION DE DENIS MARTICOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE la municipalité de Cloridorme mandate sa directrice générale par intérim madame Léona Francoeur à présenter un projet pour l'achat d'équipement pour les aînés, soit installation de mobilier urbain (banc et accessoires de fitness extérieur) dans le cadre du « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés-Projets Communautaires 2026 ».

QUE madame Léona Francoeur dg par intérim est autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

9.3 : Résolution # 155-07-2026

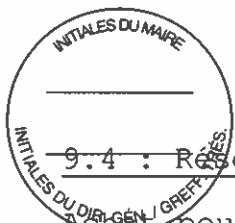
Asphalte routes municipales

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RESOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS;

QUE le conseil municipal, après analyse, ira de l'avant afin d'asphalter une partie de la route Clavet pour un montant total net de 25 000\$.

Maire

Greffière



9.4 : Résolution # 156-07-2026

Achat pour le projet de mise à niveau des infrastructures de loisirs et de tourisme

~~9.4 : Résolution~~
~~ou annulation~~
SUPPLÉMENTAIRE PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal autorise les achats du projet de mise à niveau des infrastructures de loisirs et de tourisme, selon ce qui est inclus dans le projet.

Ce projet est de l'ordre de 106 624\$. Nous avons reçu un premier versement de 47 981\$ représentant 50% du projet de la MRC à la signature de l'entente. Le solde de cette contribution sera déboursé sur le dépôt d'un état d'avancement, d'un dossier ou d'un rapport final.

9.5 : Résolution # 157-07-2026

Autorisation de location à long terme (crédit bail) d'une rétrocaveuse

ATTENDU QUE la municipalité a un besoin régulier d'une rétrocaveuse pour la réalisation de ses travaux de voirie, d'aqueduc, de déneigement et d'entretien général;

ATTENDU QUE la location à long terme s'avère l'option la plus avantageuse financièrement et opérationnellement comparativement à l'achat ou à la location à court terme;

ATTENDU QUE le prix proposé par A.L.P.A. ÉQUIPMENT LTD (263 472\$) de même que le montant pour notre ancienne rétrocaveuse (45000\$) convient au conseil municipal;

ATTENDU QUE la municipalité possède les fonds disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS;

1- D'AUTORISER la location à long terme d'une rétrocaveuse de marque JCB 4CXPRO, auprès de A.L.P.A. EQUIPMENT LTD pour une durée de 72 mois, représentant un montant de 2873.21\$ mensuel.

2- D'APPROUVER la dépense totale nette répartie selon les modalités du contrat de location, copie faisant partie du présent procès-verbal.

3- D'AUTORISER madame Léona Francoeur dg par intérim à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de location ainsi que tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

9.6 : Résolution # 158-07-2026

Aliénation de gré à gré de la Route du Pêcheur

ATTENDU QU'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité a compétence en matière de voirie sur les voies publiques locales;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'abolition et à la fermeture définitive de la route du Pêcheur, correspondant au Cadastre du Québec d'une superficie de 4367 pieds carrés;

ATTENDU QUE cette portion de rue n'est plus requise pour les fins de la circulation publique générale et que son abolition ne nuit pas au réseau routier municipal;



ATTENDU LA DEMANDE soumise par Kerson Wallaw immobilier inc. propriétaire du lot contiguë, visant à acquérir ladite portion de rue qui constitue l'unique accès physique et technique à son établissement hôtelier;

ATTENDU QUE la municipalité est autorisée à vendre un immeuble de gré à gré et à titre onéreux, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR JOSÉE BOULAY CONSEILLERE ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS;

ARTICLE 1- D'ordonner la fermeture définitive et l'abolition, à toutes fins qui de droit, de la portion de la voie publique identifiée comme étant le lot 5 506 766 du Cadastre du Québec.

ARTICLE 2 - d'autoriser la vente de gré à gré dudit lot au profit de Kerson Wallaw immobilier inc. pour le prix de 5022\$ plus les taxes applicables.

ARTICLE 3- d'exiger, comme condition essentielle à la vente, que l'acquéreur procède à ses frais à une opération cadastrale visant à fusionner le lot acquis avec le lot de sa propriété hôtelière actuelle, afin d'éviter tout enclavement futur.

ARTICLE 4- que tous les frais d'arpentage de description technique, d'évaluation administrative et d'honoraires notariaux soient entièrement à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 5- d'autoriser madame Nancy Cloutier, maire et madame Léona Francoeur dg par intérim à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

9.7: Résolution # 159-07-2026

Signature du portail des données immobilières PG

SUR LA PROPOSITION DE DENIS MARTICOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal autorise madame Léona Francoeur, dg par intérim à signer le contrat concernant le portail PG permettant aux municipalités de rendre accessibles certaines données immobilières à leurs citoyens et à des tierces parties, selon les conditions prévues aux termes et conditions établies par PG.

9.8 retiré

9.9 : Résolution # 160-07-2026

Réparations camion ordures

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal autorise la réparation du camion ordures au coût de plus ou moins 7000\$.



9.10 : Résolution # 161-07-2026

Écritures de régularisations

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

N° de résolution

QUE le conseil autorise les écritures de régularisations suivantes :

Budget révisé			
02 22000 965	immatriculation	2136\$	
02 23000 192	allocations 1 ^{er} répondants		1500\$
02 23000 422	assu. 1 ^{er} répondants		420
02 23000 339	pagets		216
02 11000 670	fourn. élus	3900\$	
02 11000 996	tacim	3730	
02 45210 446	centre de tri		7630\$
02 41300 310	déplacement CL	2000\$	
02 45210 446	centre de tri		2000\$
écritures courantes			
02 13000 521	entretien embellissement		15000\$-
22 13000 700	immo	15000	
02 22000 649	pièces pompiers		12331\$-
22 22000 700	immo	13331	
02 13000 670	portable		2930-
22 13000 700	immo	2930	

9.11 : Résolution # 162-07-2026

Route du Quai (piétonnière)

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal procèdera à l'arpentage de la route afin de régulariser la situation et permettre un accès direct au bord de l'eau.

Demander à la firme d'arpenteur de Gaspé, soit Roy, Roy et Connelly pour effectuer cet arpentage.

9.12 : Résolution # 163-07-2026

Installation de prises électriques aux haltes routières

SUR LA PROPOSITION DE DENIS MARTICOTTE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil mandate madame Francoeur, dg par intérim à demander des prix afin de permettre l'installation des nouvelles lumières de couleur aux endroits suivants: halte Dan Gaudreau, Penelop, Parc des références, Halte La Torpille et le chafaud.

9.13 : Résolution # 164-07-2026

Désistement Lot 5 506 366

SUR LA PROPOSITION DE PIERRE MARTIN, CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal confirme au ministère des Transports du Québec son désistement relativement à la disposition du lot 5 506 366 appartenant au ministère.



10- Mot de la directrice par intérim :

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la maire invite les citoyens à la période de questions.
ou annotation

Questions : 1- compteurs d'eau- passerelle reste éclairée- aucune protection risque d'accident installation électrique de la passerelle-2- chiffre de l'excédent ne concorde pas quand on fait le calcul, aurait eu besoin de plus d'explications- 3- route du Quai propriétaire ne respecte pas les limites- 4- factures HQ élevées y a-t-il un moyen de diminuer? - audit de RCGT et sommaire des états financiers??- assurance pour pépinière est-elle comprise dans le prix d'achat? - et dans autres : est ce que les redevances éoliennes sont incluses.

12-Clôture de la séance

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h46

« Je, Nancy Cloutier maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Greffière

